

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ESADMM**

Numéro SIRET : 20002920500016

POSTE COMPTABLE : **M.LE RECEVEUR MARSEILLE MUNICIPALE ET METROPOLE AIX**

**M14**

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU 09/12/2016**

**voté par nature**

**BUDGET : BUDGET ESADMM**

**ANNEE 2016**

Code INSEE 13	ESADMM BUDGET ESADMM	DM n° 2 2016
------------------	-------------------------	-----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	57,84%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	98,12%	0,00%
9	Dépenses d'équipement et encours de dette réelles de fonctionnement (2)	16,81%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la liste de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI autres qu'un GEMEA (peuvent comprendre au moins une commune de 3 500 habitants et plus).

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.6211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-8 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les valeurs (N-1) sont tirées des statistiques (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la commande publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		DM n° 2 2016
I - INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif 2015.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	23 000,00	23 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	23 000,00	23 000,00

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (4)	23 000,00	23 000,00

(1) Au budget principal, les crédits votés correspondant aux crédits votés lors de cette étape budgétaire, de même, pour les décisions rectificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondant aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans au rattachement avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des crédits de l'exercice précédent, soit par le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des crédits.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non constatées et non rattachées (elles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes réalisées n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2211-11 du QSOCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non constatées au 31/12 de l'exercice précédent (elles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes réalisées n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2211-11 du QSOCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + solde reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	738 608,00	0,00	23 000,00		731 608,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 489 058,82	0,00	-7 500,00		5 481 558,82
014	Allégations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 830,00	0,00	0,00		4 830,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>6 201 695,62</b>	<b>0,00</b>	<b>15 500,00</b>		<b>6 217 395,62</b>
66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00		1 000,00
67	Charges exceptionnelles	73 900,00	0,00	7 900,00		81 800,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 276 395,62</b>	<b>0,00</b>	<b>23 000,00</b>		<b>6 299 395,62</b>
029	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	124 000,00		0,00		124 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>124 000,00</b>		<b>0,00</b>		<b>124 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 400 395,62</b>	<b>0,00</b>	<b>23 000,00</b>		<b>6 423 395,62</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

6 423 395,62

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
010	Allégations de charges	16 000,00	0,00	0,00		16 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	396 000,00	0,00	0,00		396 000,00
73	Impôts et taxes	20 000,00	0,00	0,00		20 000,00
74	Dons, subventions et participations	6 698 200,00	0,00	0,00		6 698 200,00
75	Autres produits de gestion courante	57 000,00	0,00	0,00		57 000,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>6 987 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>6 987 200,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	7 000,00	0,00	0,00		7 000,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 974 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>6 974 200,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	22 000,00		23 000,00		45 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>22 000,00</b>		<b>23 000,00</b>		<b>45 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 996 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 000,00</b>		<b>6 499 200,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

4 195,62

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

6 423 395,62

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (5)**

-23 000,00

Il s'agit, pour un budget vote en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement au capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Nomenclature de vote FB.

(2) Inscrits en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif ou après vote anticipé des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant pour un élément ou les propositions des votes.

(4) (5) la commune ou l'établissement applique le régime des produits péréquationnels.

(6) DF 022 + RI 021 + DI 040 + RF 042 + RI 040 + DF 042 + DI 041 + RI 041 + DF 043 + RF 043.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DI 042 + RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 + DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	89 370,83	0,00	0,00		89 370,83
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	452 400,00	0,00	-25 000,00		429 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	579 000,00	0,00	0,00		579 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 120 770,83</b>	<b>0,00</b>	<b>-25 000,00</b>		<b>1 097 770,83</b>
23	Immobilisations en cours	-71 000,00	0,00	0,00		-71 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison - affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues ( Investissement )		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>-71 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>-71 000,00</b>
46..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 049 770,83</b>	<b>0,00</b>	<b>-25 000,00</b>		<b>1 026 770,83</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	22 000,00		23 000,00		45 000,00
041	Opérations péroratoires (4)			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>22 000,00</b>		<b>23 000,00</b>		<b>45 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 071 770,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 071 770,83</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 071 770,83

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
15	Subventions d'investissement (hors 135)	505 000,00	0,00	0,00		505 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 155)		0,00	0,00		0,00
30	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>505 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>505 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1088)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison - affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
45..	Total des op. pour le compte de tiers (3)		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>505 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>505 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	124 000,00		0,00		124 000,00
041	Opérations péroratoires (4)			0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>124 000,00</b>		<b>0,00</b>		<b>124 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>629 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>629 000,00</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

442 770,83

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 071 770,83

Pour information :

A titre d'information, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondantes à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, il sera à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune au titre de l'investissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)

-23 000,00

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) Cf. Modalités de vote 14.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si l'exercice antérieur des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 025 + RI 021, DI 040 + RF 042 ; RI 043 – DF 042 ; DI 041 + RI 041 ; DF 043 + RF 043.

(5) A noter uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seuls opérations d'aménagement (classement, ZAC...) et ailleurs retravaillés dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en réfection. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A noter uniquement lorsque le compte de l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public ou personnalisé qu'elle ait été créée.

(8) Seul le vote des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV/ASL).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre et n'est en annexe au chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DI 025 + DF 042 – RF 042 ou Solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

## II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

II

## BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

B1

## 1 - DÉPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	23 000,00		23 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-7 500,00		-7 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courantes	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	7 500,00	0,00	7 500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>23 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 000,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

23 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budg.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-23 000,00	23 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en prêt (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
31	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>-23 000,00</b>	<b>23 000,00</b>	<b>0,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre sont budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire semestriel simplifié

(4) Communes, communautés d'agglomération et communes urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors dépenses d'équipement x.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV AR).

(8) A savoir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une opération initiale en espèces au profit d'un service public par personnel qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retracer les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En résultat, il retracer le solde échoué, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
72	Travaux en régie		23 000,00	23 000,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>23 000,00</b>	<b>23 000,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>23 000,00</b>
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1068 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de rassembler des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire pour servir d'attesté.  
 (4) La commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV/45).  
 (7) A savoir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue un retraitement initial en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
 (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>708 609,00</b>	<b>23 000,00</b>	
60821	Combustibles	30 560,00	-28 000,00	
60822	Carburants	7 168,00	1 700,00	
60831	Fournitures d'entretien	2 500,00	1 000,00	
60832	Fournitures de petit équipement	10 500,00	11 000,00	
6084	Fournitures administratives	13 000,00	0,00	
6087	Fournitures scolaires	43 000,00	4 700,00	
6088	Autres matières et fournitures	31 000,00	12 000,00	
6132	Locations immobilières	23 636,00	-4 000,00	
6135	Locations mobilières	30 320,00	0,00	
614	Charges locatives et de copropriété		0,00	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments		0 00	
61551	Matériel roulant		0,00	
61558	Autres biens mobiliers		0,00	
6156	Maintenance	48 000,00	-1 000,00	
6168	Autres primes d'assurance	22 500,00	3 500,00	
617	Etudes et recherches		0,00	
6162	Documentation générale et technique	8 257,00	3 000 00	
6124	Versements à des organismes de formation	18 500,00	0 00	
6185	Autres frais divers	6 725,00	500,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	450,00	100,00	
6226	Honoraires	6 906,00	-500,00	
6228	Divers	31 142,90	-8 000,00	
6231	Annonces et insertions	8 400,00	-2 000,00	
6233	Forces et exposition	2 190,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	21 766,00	-8 500 00	
6237	Publications	1 100,00	5 000,00	
6238	Divers	1 180,00	1 000,00	
6241	Transports de lions	4 250 00	-1 600,00	
6247	Transports collectifs		0,00	
6251	Voyages et déplacements	23 800,00	3 500,00	
6256	Missions	27 875,00	6 000,00	
6257	Réceptions	6 000,00	2 500,00	
6261	Frais d'achat et de développement	9 300,00	0,00	
6262	Frais de télécommunication	36 000,00	900,00	
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	12 100,00	8 000,00	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	108 300,00	3 000,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	16 500,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	63 500,00	6 100,00	
6358	Autres droits		0,00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>5 488 656,62</b>	<b>-7 500,00</b>	
6331	Versement de transport	60 500,00	1 500,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	18 000,00	0 00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	76 920,00	-1 000,00	
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	9 500,00	0,00	
64111	Rémunération principale	2 190 450,00	5 500,00	
64112	MDI, SFT et indemnité de résidence	95 000,00	1 500,00	
64118	Autres indemnités	430 000,00	0,00	
64131	Rémunérations	899 000,00	11 000,00	
64138	Autres indemnités	210 000,00	0 00	
64168	Autres emplois d'insertion	14 186,62	1 400,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	637 000,00	-13 200,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	735 000,00	10 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E., D.I.C.	49 600,00	1 200,00	
6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	12 400,00	0,00	
6468	Cotisations aux autres organismes sociaux	14 500,00	-1 100,00	
64732	Versées aux A.S.S.F., I.I.C.	30 000,00	-30 000,00	

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	36 300,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	9 000,00	5 000,00	
6478	Autres charges sociales diverses	4 300,00	700,00	
6488	Autres charges	159 000,00	0,00	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>		<b>0,00</b>	
<b>66</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>4 630,00</b>	<b>0,00</b>	
661	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	2 500,00	0,00	
6641	Créances admises en non-valeur	2 130,00	0,00	
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+66+666)</b>		<b>6 201 096,62</b>	<b>16 500,00</b>	
<b>68</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	1 000,00	0,00	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>73 500,00</b>	<b>7 600,00</b>	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	500,00	0,00	
6712	Amendes fiscales et pénales		0,00	
6714	Bourses et prix	70 000,00	7 500,00	
6716	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>6 276 396,62</b>	<b>23 000,00</b>	
<b>023</b>	<b>Virament à la section d'investissement</b>		<b>0,00</b>	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>	<b>124 000,00</b>	<b>0,00</b>	
6611	Dotations aux amort. des immos incorporées et corporelles	124 000,00	0,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>124 000,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>124 000,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>6 400 396,62</b>	<b>23 000,00</b>	

RESTES A REALISER 2018 (\*)

0,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

23 000,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote 3-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote ne peut être délégué qu'à l'unique vote unique sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions sur-marchés.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1-043 = R1-040.

(8) Aucune opération budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 = produit des opérations d'immobilisation).

(9) Le compte 66115 peut figurer avec le 022 du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif ou si reprise officielle des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	16 000,00	0,00	
8419	Remboursements sur rémunérations du personnel	14 000,00	0,00	
8459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	2 000,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	355 000,00	0,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	368 000,00	0,00	
73	Impôts et taxes	20 000,00	0,00	
7388	Autres taxes divers	20 000,00	0,00	
74	Dotations, subventions et participations	5 898 200,00	0,00	
74712	Emplois d'avenir	13 200,00	0,00	
74718	Autres	735 000,00	0,00	
7472	Régions	5 000,00	0,00	
74748	Autres communes	5 073 000,00	0,00	
74758	Autres groupements	5 000,00	0,00	
7477	Budget communautaire et fonds structurels		0,00	
7478	Autres organismes	67 000,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	67 000,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	12 000,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	55 000,00	0,00	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>6 367 200,00</b>	<b>0,00</b>	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	7 000,00	0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	7 000,00	0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>6 374 200,00</b>	<b>0,00</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8)	22 000,00	23 000,00	
722	Immobilisations corporelles	22 000,00	23 000,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>22 000,00</b>	<b>23 000,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>6 396 200,00</b>	<b>23 000,00</b>	

+	
<b>RESTES A REALISER 2015 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>23 000,00</b>

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article à l'exclusion du plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) et (3) Modalités de vote (1-D).

(4) Hors restes à réaliser.

(5) Le vote de l'assemblée pour les crédits est sur les propositions nouvelles.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. détails du chapitre des opérations d'ordre (R 042 - D 040).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 = produit des cessions d'immobilisation.).

(9) Le compte 7616 peut figurer dans le détail du chapitre 042 et la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à encaisser les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de renvoi des résultats de l'examen préalable, après vote du compte administratif ou si report anticipé des résultats.

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	89 370,83	0,00	
2031	Frais d'études	55 312,27	0,00	
2033	Frais d'insertion	2 000,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	32 058,56	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	452 400,00	-23 000,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	68 000,00	0,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	11 000,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	205 000,00	0,00	
2184	Mobilier	15 000,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	153 400,00	-23 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	579 000,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	508 000,00	0,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours	71 000,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement		1 120 770,83	-23 000,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	-71 000,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	-71 000,00	0,00	
Total des dépenses financières		-71 000,00	0,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 049 770,83	-23 000,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	22 000,00	23 000,00	
	Charges transférées (8)	22 000,00	-23 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles		23 000,00	
2318	Autres immobilisations corporelles	22 000,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		22 000,00	23 000,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 071 770,83	0,00	

+

RESTES A REALISER 2016 (11)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes arrêté par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe III pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A3 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. décrets du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 35, 45 et 55 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Nature provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 = produit des cessions d'immobilisation).

(10) Cf. décrets du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de recours aux résultats de l'exercice précédent, après vote du compte de répartition ou de report anticipés des résultats.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	605 000,00	0,00	
1313	Départements	140 000,00	0,00	
1318	Autres	365 000,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 166)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		605 000,00	0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		605 000,00	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	124 000,00	0,00	
26031	Amortissements des frais d'études	900,00	0,00	
28051	Concessions et droits similaires	10 400,00	0,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	24 800,00	0,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	4 200,00	0,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	32 200,00	0,00	
28184	Mobilier	10 200,00	0,00	
28186	Autres immobilisations corporelles	41 500,00	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		124 000,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
2931	Frais d'études		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		124 000,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et ordre)		629 000,00	0,00	

RESTES A REALISER 2016 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

(1) Détailler les crédits budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-5.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexes IV à 8 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 - LF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des opérations d'immobilisations »).

(8) Les comptes 13, 23, 39, 49 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si le régime de provision budgétaire.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 041 - RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil d'administration ou si reprise acceptée par l'assemblée).

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		DM n° 2 2016
III - VOTE DU BUDGET		EN
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00 <sup>a</sup>	0,00	0,00 <sup>b</sup>	0,00 <sup>b</sup>	0,00
	<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser N-1 (2)</b>		<b>Recettes de l'exercice</b>	
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES</b>		0,00 <sup>c</sup>		<b>d</b>	0,00
<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

(2) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement concerne un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Se vices général administrat publiques	1 Sécurité et salubrité publique	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains	9 Action économique	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>												
<b>DEPENSES</b>												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	-23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-23 000,00
Equipements municipaux (2)	0,00	0,00	0,00	-23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-23 000,00
Equip. non municipaux (3/204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>												
<b>DEPENSES</b>												
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00

(1) - La présentation de cet état est désignée pour les communes de plus de 500 habitants et plus les groupements publics établis avant le 31 décembre 1983. Dans les communes de 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à la fois sur les chiffres consolidés et sur les chiffres des communes de moins de 500 habitants. Dans les communes de moins de 500 habitants, le croisement par fonction est fait au niveau du tableau 46 du budget de l'exercice (fonctionnement, investissement ou travaux).

(2) - Ou biens de la commune intercommunale.

(3) - Ou biens de la commune intercommunale.



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	---	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>													
Total dépenses d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	-23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-23 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-23 000,00
2158	Autres immobilisations matérielles et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2163	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2166	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-23 000,00
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
640	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2168	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
2319	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RÉCETTES

Total recettes d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>													
Total dépenses de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
01	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
60301	Comptabilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60302	Caravans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60303	Fournitures fonctionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60304	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60305	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60306	Fournitures sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60308	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60309	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60310	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non vérifiables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6100	Maintenance	0,00	0,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00
6101	Aides primes Esadim	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6102	Documentaires généraux et technique	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6103	Aides frais divers	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6104	Indemnités et compléments aux employés	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6105	Ferretes	0,00	0,00	0,00	-500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-500,00
6106	Divers	0,00	0,00	0,00	-5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 000,00
6107	Annances et honoraires	0,00	0,00	0,00	-2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 000,00
6108	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	-3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 500,00
6109	Publications	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
6110	Jeux	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6111	Transport de biens	0,00	0,00	0,00	-1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 500,00
6112	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	3 333,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 333,33
6113	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6114	Vestons	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6115	Réceptions	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6116	Frais de téléphone	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
6117	Concours divers (collez, crs...)	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6118	Frais de nettoyage (églises, forêts et bois communaux...)	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6119	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6120	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00
6121	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	-7 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 800,00
6122	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6123	Collations CNFF : et Centres de gestion	0,00	0,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00
6124	Rémunération prorata	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6125	NBI, SFT et indemnités de ras ceres	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6126	Régularisation	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6127	A.J.M. Amortissement	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6128	Collations à l'U.P.S.A.E.T.	0,00	0,00	0,00	-13 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 200,00
6129	Collations aux élèves de retraite	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6130	Collations aux A.S.E.D.L.C.	0,00	0,00	0,00	-1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 100,00
6131	Collations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	-63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-63 000,00
6132	Variées aux A.S.E.D.L.C.	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6133	Indemnités de travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6134	Aides sociales diverses	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6135	Charges extérieures	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non venantables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
87-1	Intérêts, intérêts et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
87-4	Revenus et jets	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
678	Autres dépenses exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>													
Total recettes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert sans section	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
722	Miscellanées diverses	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00

(1) Pour le classement par secteur, le décalage est fait selon le niveau de vote d'avis par l'assemblée délibérante (branche, article ou article spécial).

Document communiqué en vertu de la Loi n° 178 du 25 Mars 1962  
relative à l'accès à l'information.

ESADMMI - 13 - BUDGET HSAOIMM		DM n° 2	2016
-------------------------------	--	---------	------

IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			
DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1	

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)

1) Pour le croisement par nature le détail est fait selon le schéma de vote établi par l'assemblée délibérante (chacun, article ou article groupés).  
 2) Le total correspond à la diffusion entre les postes et les dépenses. Les dépenses et les recettes ont été reportées sur le détail des dépenses et des recettes (pages budgétaires 001 et 002). Les lignes reportées 001 et 002.

ESADMMI - 13 - BUDGET ESADMMI	DM n° 2	2016
-------------------------------	---------	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES (1)	23 Enseignement supérieur	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	23 000,00	23 000,00
Dépenses de l'exercice	23 000,00	23 000,00
Dépenses à caractère général	23 000,00	23 000,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	-7 500,00	-7 500,00
012 Charges exceptionnelles	7 500,00	7 500,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	23 000,00	23 000,00
Recettes de l'exercice	23 000,00	23 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 000,00	23 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de votre choix par l'assemblée délibérante (collectivité, article ou article spécialité).  
 (2) Le solde correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondantes à la fin de l'exercice des dépenses et des recettes de l'exercice et de l'exercice précédent sont les mêmes.  
 approuvé à la séance du 13/04/2016.

ESADMM - 13 - BUDGET FSA DMM		DM n° 2	2016
------------------------------	--	---------	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT		

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)

1) Pour le classement par nature, le détail est lié selon le niveau de détail du tableau édité (voir tableau joint au tableau principal).

2) Les soldes correspondants à la différence entre les recettes et les dépenses, les dépenses correspondantes à la somme des dépenses et des recettes et les recettes correspondantes à la somme des dépenses et des recettes sont reportés en fin de tableau.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 2	2016
-----------------------------	---------	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES (1)	23 Enseignement supérieur	Total
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect.	23 000,00	23 000,00
21 Immobilisations corporelles	-25 000,00	-23 000,00

(1) Pour les opérations par chapitre, le total est égal au total des opérations de vote direct par l'assemblée délibérante (présente article du statut spécifique).  
 (2) Le total correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes sont présentées à la source des dépenses et des recettes respectivement.

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
CREDITS DE TRESORERIE (1)

IV

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : JN-2009071C du 22-07-2009.

(2) Indiquer la date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'administrateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un mandat impératif autorisé par l'ordonnance n° 2009-272 du 19-02-2009.

(3) L'ajustement des intérêts complétés au compte 0610, sur pour les emprunts effectués au titre de la ligne de trésorerie, pour lesquels les intérêts sont complétés au compte 0610 et sur pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont complétés au compte 0610.



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (5)				
	Organisme prêteur ou chef de file	Désignation ou date de signature	Date de mise en circulation	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembourser anticipé partiel (8)		
								Niveau de taux (5)	Taux réel (8)							
<b>Total général</b>																

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.  
 (2) Caractéristiques monétaires exprimées en gine.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; D : composite (combinaison de taux variables et de taux fixes exprimés en pourcentage).  
 (4) Mécanisme de fixation des taux : BARCELONA : Barcelone ; B : Bourse ; M : Marseilles ; T : Tunisie ; K : Koweït.  
 (5) Préfixer le niveau de taux à l'origine du contrat.  
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuels ; M : mensuels ; B : bimestriels ; S : semestriels ; K : quinquennaux ; P : pour amortissement annuel progressif ; F : pour fin de X pour durée à préciser.  
 (7) Indiquer le mode de remboursement : A : annuels ; M : mensuels ; B : bimestriels ; S : semestriels ; K : quinquennaux ; P : pour amortissement annuel progressif ; F : pour fin de X pour durée à préciser.  
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine du contrat. Exemple : A-1 pour la catégorie des emprunts à court terme.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Cautions DN (15)	Montant ouvert	Caractère d'impôt après éventuels ajustements (16)	Capitaux du au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Es. x d'intérêt			Annulés de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux appliqué à date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
<b>Total général</b>													

15) Si capital des emprunts assés, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au vote du budget.  
 16) Si l'emprunt est soumis à un versement, il convient de combler le tableau ci-dessous par les opérations de couverture.  
 17) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 est la classification des emprunts soumis à la procédure de circulation (OCBET/SOCCO) du 25/06/2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.  
 18) Type de taux nominal. F : fixe, V : variable après ajustement.  
 19) Type de taux appliqué à la date de vote du budget.  
 20) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'ajoute au niveau de base, pour un emprunt à taux variable, l'index de la devise de la dette de vote du budget.  
 21) S'agit des intérêts dus au bilan du contrat, net des compensations à l'article 55111 et intérêts réglés à l'échéance et intérêts décaissés et intérêts écartés à l'article 668.  
 22) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et compléments au 788.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiaires	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple piétonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux de la manière suivante : A : F selon la classification de la dette de la banque centrale en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après ajustements de couverture éventuelles.

(2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) Indiquer le montant en euros, arrondi à l'unité la plus proche.

(12) (13) (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (34) (35) (36) (37) (38) (39) (40) (41) (42) (43) (44) (45) (46) (47) (48) (49) (50) (51) (52) (53) (54) (55) (56) (57) (58) (59) (60) (61) (62) (63) (64) (65) (66) (67) (68) (69) (70) (71) (72) (73) (74) (75) (76) (77) (78) (79) (80) (81) (82) (83) (84) (85) (86) (87) (88) (89) (90) (91) (92) (93) (94) (95) (96) (97) (98) (99) (100) (101) (102) (103) (104) (105) (106) (107) (108) (109) (110) (111) (112) (113) (114) (115) (116) (117) (118) (119) (120) (121) (122) (123) (124) (125) (126) (127) (128) (129) (130) (131) (132) (133) (134) (135) (136) (137) (138) (139) (140) (141) (142) (143) (144) (145) (146) (147) (148) (149) (150) (151) (152) (153) (154) (155) (156) (157) (158) (159) (160) (161) (162) (163) (164) (165) (166) (167) (168) (169) (170) (171) (172) (173) (174) (175) (176) (177) (178) (179) (180) (181) (182) (183) (184) (185) (186) (187) (188) (189) (190) (191) (192) (193) (194) (195) (196) (197) (198) (199) (200) (201) (202) (203) (204) (205) (206) (207) (208) (209) (210) (211) (212) (213) (214) (215) (216) (217) (218) (219) (220) (221) (222) (223) (224) (225) (226) (227) (228) (229) (230) (231) (232) (233) (234) (235) (236) (237) (238) (239) (240) (241) (242) (243) (244) (245) (246) (247) (248) (249) (250) (251) (252) (253) (254) (255) (256) (257) (258) (259) (260) (261) (262) (263) (264) (265) (266) (267) (268) (269) (270) (271) (272) (273) (274) (275) (276) (277) (278) (279) (280) (281) (282) (283) (284) (285) (286) (287) (288) (289) (290) (291) (292) (293) (294) (295) (296) (297) (298) (299) (300) (301) (302) (303) (304) (305) (306) (307) (308) (309) (310) (311) (312) (313) (314) (315) (316) (317) (318) (319) (320) (321) (322) (323) (324) (325) (326) (327) (328) (329) (330) (331) (332) (333) (334) (335) (336) (337) (338) (339) (340) (341) (342) (343) (344) (345) (346) (347) (348) (349) (350) (351) (352) (353) (354) (355) (356) (357) (358) (359) (360) (361) (362) (363) (364) (365) (366) (367) (368) (369) (370) (371) (372) (373) (374) (375) (376) (377) (378) (379) (380) (381) (382) (383) (384) (385) (386) (387) (388) (389) (390) (391) (392) (393) (394) (395) (396) (397) (398) (399) (400) (401) (402) (403) (404) (405) (406) (407) (408) (409) (410) (411) (412) (413) (414) (415) (416) (417) (418) (419) (420) (421) (422) (423) (424) (425) (426) (427) (428) (429) (430) (431) (432) (433) (434) (435) (436) (437) (438) (439) (440) (441) (442) (443) (444) (445) (446) (447) (448) (449) (450) (451) (452) (453) (454) (455) (456) (457) (458) (459) (460) (461) (462) (463) (464) (465) (466) (467) (468) (469) (470) (471) (472) (473) (474) (475) (476) (477) (478) (479) (480) (481) (482) (483) (484) (485) (486) (487) (488) (489) (490) (491) (492) (493) (494) (495) (496) (497) (498) (499) (500) (501) (502) (503) (504) (505) (506) (507) (508) (509) (510) (511) (512) (513) (514) (515) (516) (517) (518) (519) (520) (521) (522) (523) (524) (525) (526) (527) (528) (529) (530) (531) (532) (533) (534) (535) (536) (537) (538) (539) (540) (541) (542) (543) (544) (545) (546) (547) (548) (549) (550) (551) (552) (553) (554) (555) (556) (557) (558) (559) (560) (561) (562) (563) (564) (565) (566) (567) (568) (569) (570) (571) (572) (573) (574) (575) (576) (577) (578) (579) (580) (581) (582) (583) (584) (585) (586) (587) (588) (589) (590) (591) (592) (593) (594) (595) (596) (597) (598) (599) (600) (601) (602) (603) (604) (605) (606) (607) (608) (609) (610) (611) (612) (613) (614) (615) (616) (617) (618) (619) (620) (621) (622) (623) (624) (625) (626) (627) (628) (629) (630) (631) (632) (633) (634) (635) (636) (637) (638) (639) (640) (641) (642) (643) (644) (645) (646) (647) (648) (649) (650) (651) (652) (653) (654) (655) (656) (657) (658) (659) (660) (661) (662) (663) (664) (665) (666) (667) (668) (669) (670) (671) (672) (673) (674) (675) (676) (677) (678) (679) (680) (681) (682) (683) (684) (685) (686) (687) (688) (689) (690) (691) (692) (693) (694) (695) (696) (697) (698) (699) (700) (701) (702) (703) (704) (705) (706) (707) (708) (709) (710) (711) (712) (713) (714) (715) (716) (717) (718) (719) (720) (721) (722) (723) (724) (725) (726) (727) (728) (729) (730) (731) (732) (733) (734) (735) (736) (737) (738) (739) (740) (741) (742) (743) (744) (745) (746) (747) (748) (749) (750) (751) (752) (753) (754) (755) (756) (757) (758) (759) (760) (761) (762) (763) (764) (765) (766) (767) (768) (769) (770) (771) (772) (773) (774) (775) (776) (777) (778) (779) (780) (781) (782) (783) (784) (785) (786) (787) (788) (789) (790) (791) (792) (793) (794) (795) (796) (797) (798) (799) (800) (801) (802) (803) (804) (805) (806) (807) (808) (809) (810) (811) (812) (813) (814) (815) (816) (817) (818) (819) (820) (821) (822) (823) (824) (825) (826) (827) (828) (829) (830) (831) (832) (833) (834) (835) (836) (837) (838) (839) (840) (841) (842) (843) (844) (845) (846) (847) (848) (849) (850) (851) (852) (853) (854) (855) (856) (857) (858) (859) (860) (861) (862) (863) (864) (865) (866) (867) (868) (869) (870) (871) (872) (873) (874) (875) (876) (877) (878) (879) (880) (881) (882) (883) (884) (885) (886) (887) (888) (889) (890) (891) (892) (893) (894) (895) (896) (897) (898) (899) (900) (901) (902) (903) (904) (905) (906) (907) (908) (909) (910) (911) (912) (913) (914) (915) (916) (917) (918) (919) (920) (921) (922) (923) (924) (925) (926) (927) (928) (929) (930) (931) (932) (933) (934) (935) (936) (937) (938) (939) (940) (941) (942) (943) (944) (945) (946) (947) (948) (949) (950) (951) (952) (953) (954) (955) (956) (957) (958) (959) (960) (961) (962) (963) (964) (965) (966) (967) (968) (969) (970) (971) (972) (973) (974) (975) (976) (977) (978) (979) (980) (981) (982) (983) (984) (985) (986) (987) (988) (989) (990) (991) (992) (993) (994) (995) (996) (997) (998) (999) (1000)

## IV . ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENGOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation, françaises ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecartis d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écartis d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecartis d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structurés contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits % de l'engours Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'engours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'engours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'engours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'engours Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'engours Montant en euros					

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture : Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat	Emprunt couvert			Instrument de couverture						Primes éventuelles			
	Références de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme cc-contratant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (changement de taux)	Nominal de l'instrument de couverture	Date de début contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, désigner une ligne par emprunt isolée.

(2) Il s'agit d'un bilan arrêté au 31 décembre, par conséquent, la simple addition sur la colonne de rétrovirement d'une marge exprimée en pourcentage.

(3) Indiquer si s'agit d'un avais d'auto-couvert (ccp, avais, futur, swap).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

29

IV - ANNEXES  
 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges (768)	Produits (768)		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé au la formule de taux  
 (6) Pour les contrats à taux variable indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (7) A compléter à l'impression de l'exercice et par an.  
 (8) Catégoriser l'emprunt. Essayer de l'identifier dans la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IGC/BIH/0772 du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de capital.  
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.  
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de votre bilan et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre de contrat d'échange et négociables à l'article 683.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		DM n° 2 2016
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES		A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant Initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A3</b>
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (art. de R.3321-1 du COCT) : 1 000,00€			09/12/2011
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Autres matériels techniques (Audi, musique etc.)	5	09/12/2011
Linéaire	Bâtiments légers, abris	10	08/12/2011
Linéaire	Coffre-fort	20	09/12/2011
Linéaire	Frais de recherche et développement	5	09/12/2011
Linéaire	Frais d'études non suivies de réalisation	2	09/12/2011
Linéaire	Immeubles de rapport	20	09/12/2011
Linéaire	Installation générales, agencements et aménagements	20	08/12/2011
Linéaire	Logiciels	2	09/12/2011
Linéaire	Matériel de bureau	7	09/12/2011
Linéaire	Matériel de chauffage	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel de levage et de manutention	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel d'équipement technique (atelier, imprimerie etc.)	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel et outillage	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel informatique	3	09/12/2011
Linéaire	Matériels et outillage d'incendie	7	09/12/2011
Linéaire	Mobilier spécifique	10	09/12/2011
Linéaire	Mobilier d'administration générale	10	09/12/2011
Linéaire	Moteurs	10	09/12/2011
Linéaire	Véhicules et matériels de transport	7	09/12/2011

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou allègement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès..., provision pour dépréciation des immobilisations ou le équipement...)

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 2 2016
-----------------------------	--------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		DM n° 2 2016
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES		

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES</b>			
= A + B		0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001 align="right">0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes défini par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Montants qui reviennent à la commune administrative ou au cas de reprise anticipée aux pénalités de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant concerné dans la figure en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 2 2016
-----------------------------	--------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>0,00</b>	<b>II 0,00</b>
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV - II (6) 0,00

(1) Les comptes 15, 109, 26, 27, 28, 29, 39, 48<sup>1</sup>, 49 et 59 sont à compléter conformément au plan de comptes.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Les comptes 15, 26, 39, 48 et 49 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté en cas de révision anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en 2 - Pré-évaluation générale du budget - vue d'ensemble.  
(6) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A7.2.1

## ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DÉPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				<b>Recettes issues de la TEOM</b>	
				<b>Dotations et participations reçues</b>	
				<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Moins des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Dépenses et recettes directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement (à l'ordre en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice) de la compétence énumérée.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir (I - (II+III))

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir (I - (II+III))



**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)**

IV  
A8

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
Total (4)				
	<b>DEPENSES (a)</b>			
	<b>RECETTES (b)</b>			
	<b>Dépenses nettes (a-c)</b>			
	<b>Recettes nettes (b-d)</b>			

(1) Suivre la nomenclature d'appellation pour l'ensemble de la loi.  
 (2) Présente des réalisations connues (hors restes à réaliser).  
 (3) Arrêté uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du conseil administratif, soit en cas de reprise au titre des résultats.  
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.  
 (5) Les opérations de la loi sont classées conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
 (6) Financer le chapitre  
 B-3-4-8-9



## IV - ANNEXES

	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	81.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
A	0,00
B	0,00
C	0,00
D	0,00
E=A+B+C	0,00
F	6 374 200,00
II	
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	0,00%

(1) : Hors opérations visées par l'article L. 2252-8 du CGCT.

(2) : Cf. Définition de l'article D. 1511-81 du CGCT.

(3) : Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne couvrent pas nécessairement plus de 60 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(\*) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1511-3-2 du SOCT)

- La colonne « Organisme bénéficiaire » ou la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 2 2016
-----------------------------	--------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.G

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 2 2016
-----------------------------	--------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  (article L. 2311-7 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article (1) l'attribution de la subvention.  
(2) Désignation ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		DM n° 2 2016
IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		B2.1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échancier corrigé des révisions

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN  
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'administration corrigé des révisions



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B3</b>
<b>ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :			0,00				
TOTAL Recettes			TOTAL Dépenses				
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

## IV - ANNEEES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		1	0	1	0	1	1
directeur général	A	1	0	1	0	1	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		33	0	33	17,4	3	20,4
administrateur:	A	1	0	1	0	0	0
Attaché Territorial	A	10	0	10	5,8	2	7,8
Directeur Territorial	A	3	0	3	2	1	3
Récepteur Principal 1ère cl.	B	1	0	1	0,9	0	0,9
Récepteur Territorial	B	4	0	4	1	0	1
Ad'joint Administratif 2ème cl	C	5	0	5	0	0	0
Ad'joint Administratif de 2ème cl	C	3	0	3	6,8	0	6,8
Ad'joint Administratif ppal 2e cl	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		29	5	25	10,8	3	13,8
ingénieur	A	1	0	1	0	1	1
Ingénieur Principal	A	1	0	1	1	0	1
technicien	B	1	0	1	0	1	1
adjoint technique 2ème cl	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint Technique 1ère cl.	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint Technique 2ème cl	C	7	0	7	5	0	5
Adjoint Technique 2ème cl	C	5	5	10	0	0	0
Adjoint Technique 2ème cl	C	2	0	2	1,8	0	1,8
Agent de Maîtrise	C	2	0	2	2	0	2
<b>FILIERE CULTURELLE (d)</b>		79,5	4,13	83,73	53,25	16,77	69,02
Bibliothécaire Territorial	A	1	0	1	0	0	0
conservateur	A	1	0	1	0	0	0
prof d'enseig artist Cl Normal	A	0	0	0	0	8	8
prof français langue étrangère	A	0	0	0	0	0,37	0,37

## IV - ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS A TEMPS PARTIEL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Prof français langue étrangère	A	0	1	1	0	0	0	0
Prof. d'Enseig. Artist. C1 Normal	A	29	1,18	30,18	18,88	0	16,88	16,88
Prof. d'Enseig. Artist. Hors C1	A	15	0	15	15	0	0	15
Ass. Enseig. Artist. ppel 1ère cl.	B	9	0	9	9	0	0	9
Ass. Enseig. Artist. ppel 2ème cl.	B	7	1,55	8,55	8,55	0	0	8,55
Assistant de conserv. pool 1ère cl.	B	1	0	1	1	0	0	1
Assistant de conserv.	B	1	0	1	1	0	0	1
Assistant de conservation	B	11,5	0,4	12	12	0	0	12
Assistant enseignement artistique	B	0	0	0	0	0	0	0
assistant spécifique	C	2	0	2	2	0	0	2
Adjoint du patrimoine 1ère cl.	C	2	0	2	2	0	0	2
Adjoint du patrimoine 2ème cl.	C	2	0	2	2	0	0	2
<b>TOTAL GENERAL (hors d'at+fig+he+hk)</b>		<b>132,6</b>	<b>9,13</b>	<b>141,73</b>	<b>81,45</b>	<b>21,77</b>	<b>103,22</b>	

(1) Les grades et emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR 93-0301220 D du 23 mars 1993. Les emplois fonctionnels sont également représentés dans le tableau d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés ou supprimés définitivement : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la qualité de travail prescrite par la notice-allot-cablot-emploi.

(4) Emplois budgétaires créés ou supprimés temporairement : la durée est proportionnelle à l'activité des agents, mesurée par leur qualité de travail et par leur régime d'activité sur l'année.

ETPT = effectifs physiques \* qualité de travail \* période d'activité (mois) / années

Exemple : un agent à temps plein (qualité de travail = 100%) pendant toute l'année correspond à 0,3 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% pendant toute l'année correspond à 0,3 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% pendant ce travail à 50% pendant la moitié de l'année (ex : CDC de 0,15 et rempliment à mi-année) correspond à 0,15 ETPT (0,5 \* 0,15).

(5) Par exemple : emplois budgétaires créés ou supprimés temporairement : emplois spécifiques et régis par l'article 139 de la loi n° 83-633 du 26 juillet 1983.

## IV - ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

	IV
	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indice	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
attaché territorial	A	ADM	IB582,IB423	0,00	ART 3-3.2	CDD
directeur territorial	A	ADM	IB835	0,00	art 3-3.2	CDD
prof d'enseig artist CI Normal	A	CULT	B833,IB489,IB466	0,00	art 3-3.2	CDD
prof français langue étrangère	A	CULT		0,00	art 3-3.1	CDD
directeur général	A	CTR		0,00		CDD
ingénieur	A	TECH	IB540	0,00	art 3-3.2	CDD
Assistant enseignement artistique	B	CULT	IB552,IB349	0,00	art 3-2	CDD
assistant spécifique	B	CULT		0,00	art 3-3.1	CDD
technicien	B	TECH	IB548	0,00	art 3-2	CDD
adjoint technique 2ème cl	C	TECH	IB297	0,00		CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Prof. d'Enseig. Artist. CI Normal	A	CULT		0,00	art 3-ai2	CDD
Assistant enseignement artistique	B	CULT		0,00	art 3-ai2	CDD
adjoint Administratif 2ème cl	C	ADM		0,00	art 3 ai2	CDD
Adjoint Technique 2ème cl	C	TECH		0,00	art 3 ai2	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1

10: SAKOGORIE A. B. E. C.

20: SECTEUR NOM : Administratif,

TECHN : Technique.

JRB : Niveau sans droit aménagement urbain.

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

SAU : Sanitaire.

SP : Police.

CTR : Missions non réglementaires.

REMARQUES : Révisées à un état qui indique le niveau de l'indice budgétaire de la fonction publique ou en euros annuels budgétaires l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle.

60: CONTRAT : Maitre d'ouvrage (du 01/01/1984 au 31/12/1984).

3-0 : article 3, sans effet; accroissement temporaire d'activité.

3-1 : article 3, sans effet; accroissement saisonnier; forfaitaire.

3-2 : remplacement d'un collaborateur autorisé à servir à temps partiel ou indisponible; maladie; maternité;...

3-3 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : postes de cadre d'encadrement fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : postes du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire ou chef de service de moins de 1 000 habitants et de secrétaire ou chef de service de moins de 200 habitants dont le poste est occupé par un titulaire à temps partiel ou à temps complet.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 100 habitants et des groupements de communes de moins de 100 habitants dont le poste est occupé par un titulaire à temps partiel ou à temps complet.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont le poste est occupé par un titulaire à temps partiel ou à temps complet.

3-4 : article 21 de la loi n° 72-547, relative à l'emploi des personnes handicapées.

35 : article 20, travailleur handicapé catégorie C.

47 : article 47, recrutements directs sur concours territoriaux.

100 : article 110, collaborateurs de groupes d'habitants.

113-1 : collaborateurs des groupes d'habitants.

A : autres (préciser).

61: Indivisibilité territoriale des communes (C.210) ou d'un contrat à durée déterminée (C.210) ou d'un contrat à durée déterminée (C.210). Les contractuels peuvent être affectés à d'autres communes de la collectivité.

62: Recrutement par concours territorial. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4, 3-5 et 47 de la loi n° 72-547 du 25 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée visés par la loi n° 72-547 du 25 janvier 1984.

63: Recrutement par concours territorial. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4, 3-5 et 47 de la loi n° 72-547 du 25 janvier 1984.

64: Recrutement par concours territorial. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4, 3-5 et 47 de la loi n° 72-547 du 25 janvier 1984.

## IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT  
FINANCIER  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 30% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibération, arrêté ou décisions de l'exécutif);  
(2) Préciser le régime de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 2 2016
-----------------------------	--------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est: ICF par TP2, IFU, TFC (Fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre)

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 2 2016
-----------------------------	--------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)</b>	<b>C3.2</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel la collectivité a l'obligation de créer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au profit de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.



ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 2 2018
-----------------------------	--------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 2 2016
-----------------------------	--------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 2 2016
-----------------------------	--------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>TOTAL</b>						

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		DM n° 2 2016
IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2

Présenté par le Président,

A .....

Le Président,








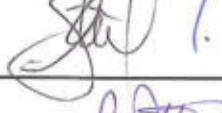


Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session .....

A ....., le 09/12/2016






Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice : 0 19  
 Nombre de membres présents : 0 15  
 Nombre de suffrages exprimés : 0 18  
 VOTES : Pour : 0 18  
 Contre : 0 0  
 Abstention : 0 0

Date de convocation :

M. Smaïl ALI - Représentant élu VdM	
M. Jacques BESNAINOU - Représentant élu VdM	
Mme Marie-Hélène FEFAUJ-GREGORI - Représentant élu VdM	
Mme Annie LEVY MZZICONACCI - Représentant élu VdM	
Mme Marie-Laure RICCA-SERRA - Représentant élu VdM	
Mme Isabelle SAVON - Représentant élu VdM	
M. Jean-Claude GAUDIN - Suppléante Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES	
M. Stéphane BOUILLON - Préfet de Région représenté par chargée de mission A. MAZZEO	
M. Marc CECCALDI - DRAC P/o Hélène Audiffren	
M. Patrice VANELLE - Représentant Etablissement Enseignement Sup	
M. Eric MICHEL - Personne qualifiée désignée par VdM	
Mme Isabelle BOURGEOIS - Personne qualifiée désignée par VdM	
Mme Laurence AZZOPARDI - Représentant du personnel administratif N: Christine MAHDESSIAN	

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		DM n° 2 2016
IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2

M. Daniel MARTIN - Représentant du personnel technique <i>Nicolas COSTA</i>	
M. Frédéric PRADEAU - Représentant des enseignants	
M. Ronan Kerdreux - Représentant des enseignants	<i>Ronan Kerdreux</i>
M. Fabrice Pincin - Représentant des enseignants <i>Axel Studer</i>	
M. Luc JEAN D'HEUR - Représentant des assistants	
M. Emile DAVID - Représentant des étudiants	

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section du fonctionnement - Chapitres  
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.16	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.20	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.22	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.24	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.25	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.27	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.28	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.29	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.31	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.32	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.33	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.34	A4 - Etat des provisions	X	
p.36	A5 - Etalement des provisions	X	
p.38	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.37	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.38	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.39	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.40	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.41	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
p.42	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.43	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.44	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.45	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.46	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.47	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.48	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.49	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.50	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.51	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.52	C1 - Etat du personnel	X	
p.56	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.57	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.58	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.59	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.60	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non créés en budget annexe	X	
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
p.61	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.62	D2 - Arrêtés et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)